Mardi 8 juin2021 Communiqué

du comité de résidents du foyer Docteur Amzeleg (avenue Louise Maury) de Pierrefitte

Ce matin 4 studios de résidents âgés fermés par Adoma dans notre résidence

Non aux expulsions de nos résidents âgés et/ou malades

Déjà plusieurs résidents ont été expulsés en octobre 2020 et maintenant 4 autres résidents âgés n'ont plus de domicile en France.

Les résidents âgés, retraités (*premiers de cordée* du nettoyage, du BTP, de la restauration, de la sécurité…) font des allers-retours entre Pierrefitte (où ils résident depuis 40, 50 ans voire plus) et leur famille restée au village. Les malades, les handicapés eux aussi font des allers-retours pour se faire soigner, souvent avec l'hôpital. Ces résidents souvent s'enfoncent dans les problèmes administratifs et perdent leurs repères. Le foyer reste le seul vrai repère ici.

De plus, pour garder leurs droits, ils doivent garder une domiciliation en France car l'Etat et les gouvernements successifs ont promulgué une loi spéciale pour eux mais inapplicable. Alors, ils gardent le studio à leur nom.

MAIS c'est interdit par le règlement intérieur d'Adoma → ils sont expulsables puis expulsés

Pourtant, Adoma se dit

« professionnel du logement accompagné en résidence sociale »

La résidence *sociale*, ce n'est pas vraiment du logement au sens où on l'entend couramment : en effet, **aucun droit à la vie privée et familiale**, une seule clé non reproductible, ce qui pose de nombreux problèmes en cas de perte ou d'oubli mais surtout pour les vieux et les malades qui restent coincés chez eux et pour qui, s'ils sont alités c'est la catastrophe... En fait, c'est le confinement - à vie – tout seul dans son petit studio qui est exigé ; car, de plus, les résidents n'ont plus aucun espace collectif pour se retrouver et développer des pratiques conviviales et d'entraide. **Adoma a tout supprimé, la cuisine collective, les salles de réunion....**

Dans les textes, la définition de la résidence sociale, c'est d'être du « *logement accompagné* » pour « *aider* » les résidents à surmonter leurs difficultés et à accéder au logement ordinaire. LA REALITE est bien différente : car sur place, aucun investissement, aucune présence régulière, aucun travail social d'Adoma qui préfère laisser les résidents victimes d'un accident de la vie ou les retraités faisant des allers-retours s'enfoncer dans les difficultés de santé et les problèmes administratifs. Par contre « *logement accompagné* » ça veut dire pour Adoma paiement d'une « prestation » (une taxe) d'action sociale (20 € x 120 résidents x une dizaine de sites pour une seule médiatrice sociale condamnée à de rares apparitions, une bonne rentabilité pour Adoma !)

En fait la politique d'Adoma c'est de faire le maximum de profit et d'expulser le plus de résidents actuels, en premier les plus âgés et les malades pour relouer –plus cher- les studios ainsi « libérés ».

NON AUX EXPULSIONS

DROIT AU LOGEMENT ET À UNE DOMICILIATION POUR TOUS DROIT À LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE (article 8 de la CEDH) POUR UN STATUT DE RÉSIDENCE POUR TRAVAILLEURS ISOLÉS avec tous les droits des locataires

Pierrefitte, 8 juin 2021 comité des résidents

Contact: 06 48 51 87 37 06 18 69 52 05